

Féminicides, la partie émergée de l'iceberg : dans le Doubs, les violences conjugales déferlent sur les tribunaux

Publié le 05/01/2022

3 femmes ont trouvé la mort tuées par leur conjoint ou ex-conjoint le 1er janvier 2022. Un macabre décompte débute une fois de plus. Derrière ces féminicides très médiatisés, 200.000 femmes seraient victimes de violences chaque année dans leur couple selon le collectif féministe #NousToutes. Parmi elles, de plus en plus osent déposer plainte.

C'est le quotidien des tribunaux. Chaque jour, ils doivent faire face à des faits de violences conjugales. Un lundi comme un autre au tribunal correctionnel de Besançon dans le Doubs. On y juge une fois de plus des conjoints violents. Ils sont huit à l'audience à devoir répondre de harcèlement ou de violences



physiques. Chaque histoire est différente. Les juges vont prendre le temps d'écouter, ces hommes, ces femmes, ces fragments de vies blessés, qui se sont pourtant aimés. Et frappés parfois. Les audiences peuvent se terminer très tard.

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain Numéro courant Février 2022

Activité du SIAO/115

1312 appels en Décembre 2021 dont :

- 235 demandes orientées vers les abris de nuit
- 14 orientations vers des hébergements dont 5 suite à des violences.
- 172 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 33 demandes orientées vers l'hôtel dont 12 suite à des violences

Dans ce numéro

- Féminicides
- Intervention M. MACRON à la FAS

25 à 30% de plaintes en plus chaque année à Besançon

Depuis 2018, le tribunal de Besançon voit le nombre de plaintes pour violences conjugales augmenter de 25 à 30% par année. Un bond énorme. *“Cela ne traduit pas forcément une hausse du nombre réel de violences conjugales”* estime Etienne Manteaux, procureur de la République de Besançon. *“Cette hausse, c’est ma conviction, est essentiellement liée à la libération de la parole, à un accès plus aisé des victimes pour déposer plainte”* ajoute-t-il.

Chaque fois qu’une affaire de violences conjugales arrive dans la cité judiciaire, la crainte d’un féminicide est dans tous les esprits. **Le 29 décembre, le dernier féminicide de l’année 2021 s’est déroulé à Besançon. Un homme a égorgé sa femme.**

La quinquagénaire secourue sur son balcon n’a pas survécu. Objectif pour la justice quand une affaire de violences conjugales est signalée : intervenir au plus vite pour stopper ou éloigner cette violence, en proposant une prise en charge adéquate aux maris violents et à leurs victimes. Éloignement, soins, protection des femmes et enfants, téléphones grave danger, bracelet anti-rapprochement, *“tout cela nécessite du temps de la part des magistrats, tout cela se fait à quasi-moyens constants, et ça, c’est une vraie problématique pour nous”* alerte une fois de plus le procureur du Doubs.



Conjoints violents, la réponse pénale s’est durcie

Pour Etienne Manteaux, les choses progressent néanmoins. *“L’évolution des attentes de la société par rapport à la justice, et le constat des féminicides qui restent en France à un niveau très élevé nous conduisent à être aujourd’hui beaucoup plus sévères qu’il y a cinq ou 10 ans”* estime le procureur. Les poursuites judiciaires sont plus privilégiées. *“Les procédures qui arrivent en audience correctionnelle sont massivement des affaires de violences conjugales”* détaille-t-il.

“On n’ira jamais assez vite pour lutter contre ces violences faites aux femmes”

Christine Perrot est présidente de l’association Solidarité femmes Besançon. Elle a encore en tête la mort de Razia Askari, une mère de famille afghane égorgée en

Retrouvez l’ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

pleine rue en décembre 2018 par son mari à Besançon. Il n'avait pas le droit de l'approcher. [Il a été condamné par la cour d'assises du Doubs en décembre 2021 à 30 ans de réclusion.](#)

Pour Christine Perrot, le quinquennat d'Emmanuel Macron va s'achever avec un bilan décevant sur les violences faites aux femmes, malgré la tenue d'[un Grenelle sur les violences conjugales](#). *"De nombreuses voix s'élèvent pour demander des moyens, des logements supplémentaires, des moyens pour le ministère de la Justice pour instruire des plaintes, des moyens pour la police pour accueillir les plaintes des victimes. Tout est dit sur les besoins. Tout n'est pas dit sur les moyens accordés"* regrette-t-elle. Selon elle, les budgets alloués à ce problème sociétal sont encore insuffisants, des progrès ont été réalisés néanmoins comme l'extension du numéro d'appel 39 19, désormais ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Marylie Breuil, membre de #NousToutes, a fustigé le 1er janvier un *"énorme décalage entre les dispositifs mis en place et le nombre de femmes victimes de violences conjugales"*, dénombant 379 bracelets anti-rapprochement en septembre 2021 et plus de 200.000 femmes victimes de violences conjugales.



"Les violences envers les femmes ne s'arrêtent pas avec la nouvelle année. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que les féminicides sont seulement le haut de l'iceberg et qu'il y a énormément de violences psychologiques et physiques qui arrivent avant le fait de tuer cette femme", a-t-elle déclaré sur France Info alors que trois nouvelles femmes avaient perdu la vie en Meurthe-et-Moselle, dans le Maine-et-

Loire et les Alpes-Maritimes.

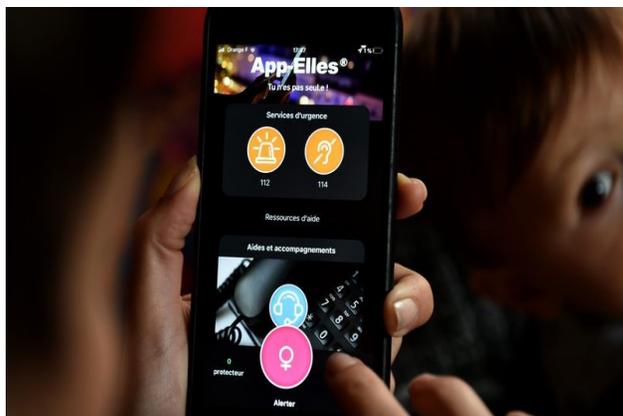
Féminicides : 113 femmes mortes en 2021 en France

Selon un bilan du ministère de l'Intérieur, 102 hommes ont tué leur conjointe ou ex-conjointe en 2020. Ils étaient 146 en 2019. Le collectif féministe contre les violences sexistes et sexuelles #NousToutes a dénombré lui 113 féminicides en 2021.

"Le nombre de féminicides toutes les années ne faiblit pas, et c'est très grave" dénonce Marylie Breuil, membre de #NousToutes. *"La plupart des politiques publiques mises en place par le gouvernement sont des politiques de répression, elles*

viennent punir les violences", a-t-elle estimé. Elle demande "des politiques de prévention pour éradiquer le problème à la source, des mesures d'éloignement dès que les femmes prennent contact avec la justice, et beaucoup de formation de tous les personnels en lien avec des victimes de près ou de loin".

Violences conjugales, que faire ?



L'association **Solidarités femmes Besançon** rappelle les consignes à toute femme en cas de danger.

- Contacter la police ou la gendarmerie en composant le 17 ou le 114 (numéro d'urgence par sms).

Pour signaler des violences sexuelles et sexistes en ligne auprès d'un officier de police ou gendarme (7j/7, 24h/24) : <https://www.service-public.fr/cmi>

- Pour bénéficier d'un hébergement d'urgence, contactez le 115 (7j/7, 24h/24). Vous avez le droit à tout moment de quitter le domicile avec vos enfants pour vous mettre à l'abri.

- Si vous avez besoin d'une écoute et de renseignements, composez le 39 19 (7j/7, 24h/24).

Tchat avec des professionnelles du lundi au samedi (10h-21h) sur le

Responsable de la publication : Sylvie WANLIN - GCS25

Rédaction : Equipe SIAO

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

Emmanuel Macron esquisse le programme social d'un second quinquennat



En ouverture du congrès de la Fédération des acteurs de la solidarité, le chef de l'État a proposé un long exposé qui dresse le bilan des cinq dernières années pour faire ressortir des priorités pour demain. Les axes forts concernent la petite enfance, le devenir des enfants placés, les questions d'insertion via le RSA, sans oublier les travailleurs sociaux.

Le président de la République a fait exploser tous les compteurs ! Annoncé en visioconférence en ouverture du congrès de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) ce 6 janvier pour une demi-heure, il a délivré un exposé de près d'une heure qui ressemblait à un préprogramme présidentiel.

Voix de la fraternité

Saluant les membres de la FAS - « *les visages et les voix de la fraternité* » -, Emmanuel Macron s'est livré à un exercice à double détente : d'une part, il a dressé un bilan (globalement positif) de son action quinquennale ; de l'autre, il a relevé les insuffisances de l'action (le terme d'échec n'est jamais prononcé) pour définir des objectifs qui pourraient servir à un programme d'une nouvelle candidature.

Contre l'enracinement de la pauvreté

Baisse du chômage des jeunes, stabilisation de la pauvreté en 2020... le chef de l'État s'est félicité que la France n'ait pas abandonné ses plus fragiles malgré la crise sanitaire. « *Avec 9 millions de personnes en situation de pauvreté, nous ne pouvons nous contenter de cette situation* », a-t-il concédé. Il se dit en accord avec l'objectif de la FAS, à savoir « [lutter contre l'enracinement de la pauvreté](#) » et souhaite « *ouvrir des voies* ».

Droit de garde des enfants

Le premier axe qu'il retient concerne la prévention dès la petite enfance. Il salue le travail réalisé par le secrétaire d'État Adrien Taquet pour la mise en œuvre du parcours « [1 000 premiers jours](#) ». De même, il salue des réalisations concrètes, comme les petits-déjeuners gratuits à l'école ou le congé paternité porté à un mois. Pour autant, il constate l'impossibilité de trouver des solutions de garde pour un cinquième des parents, du fait d'un manque de 200 000 places. Aussi indique-t-il son objectif d'instaurer un véritable droit de garde. Il précise qu'il faudra définir un chef de file unique pour cette politique, sans préciser quelle institution avait sa préférence.

Investissement social

Les sorties de l'aide sociale à l'enfance (ASE) constituent une seconde priorité du presque candidat. Il faudra aller au-delà de la [loi sur la protection des enfants](#) qui doit être adoptée ce mois-ci au Parlement et généraliser les contrats jeunes majeurs. « *Il faut inverser la logique car actuellement, on exige d'avantage à des enfants qui ont moins que les autres* », explique Emmanuel Macron. Il se déclare favorable à une reprise en main par l'État (sans préciser s'il s'agit de toute la politique de protection de l'enfance ou d'une partie de celle-ci). « *C'est une politique d'investissement social et humain* », assure-t-il.

Territoires zéro chômeur en vedette

Sur les questions d'insertion par le travail, il rend hommage à la démarche de [Territoires zéro chômeur de longue](#)

durée. « C'est une initiative qui incarne ce que je veux faire », explique le chef de l'État. Il évoque aussi le contrat d'engagement jeune qui se met en place cette année.

Double peine pour les départements

Pour lui, l'insertion des bénéficiaires des RSA n'est pas à la hauteur : seuls 20 % d'entre eux retrouvent du travail chaque année. Il faut donc reposer la question du financement en demandant à l'État d'assumer ses responsabilités. « Le système actuel, c'est la double peine pour les départements en difficulté », estime-t-il. Citant la renationalisation initiée notamment en Seine-Saint-Denis, il n'indique pas s'il est favorable à cette solution pour l'ensemble des départements.

Le retour du RUA

Et puis voilà le retour du revenu universel d'activité (RUA). L'affaire avait occupé le début de ce quinquennat avant d'être abandonnée en rase campagne. Cette fois, Emmanuel Macron indique vouloir « *avancer jusqu'au bout* » en fusionnant le RSA, les APL et la prime d'activité pour « *plus de simplicité et de confiance* ». S'interrogeant une fois encore sur le rôle des collectivités, il dit vouloir retrouver le sens de la décentralisation et leur permettre de gagner des marges de manœuvre. Là encore, des précisions sur les intentions réelles du candidat Macron seront appréciées...

Conférence du travail social en février

En conclusion, le chef de l'État a salué les travailleurs sociaux « *insuffisamment reconnus et aux conditions de travail difficiles* ». La conférence sur les métiers du social aura lieu en février, a promis le chef de l'État. Et il ajoute, comme un avertissement à toute la société : « *si on ne reconnaît pas ces métiers, on va créer des situations sociales et humaines qui aggraveront la situation de notre pays.* »

Un Français sur deux a connu récemment la précarité

À l'occasion de son congrès, la FAS a commandé un sondage auprès de l'Ifop. Principal résultat : un Français sur deux a connu lors des trois dernières années une période de précarité, soit pour lui-même, soit pour un proche. La tranche d'âge la plus impactée est celle des 25-34 ans (trois quarts). Même si une majorité de personnes sont prêtes à aider les exclus (23 %) ou ont de la sympathie pour eux (42 %), la méfiance (27 %) voire l'indifférence (8 %) gagnent du terrain par rapport à une enquête équivalente réalisée en 2004.

Les Français sont souvent concernés par la précarité, mais un certain fatalisme prévaut. Plus de la moitié d'entre eux estiment qu'on ne parviendra jamais à garantir la satisfaction des besoins fondamentaux. Un bon tiers pense qu'au contraire, c'est possible.